

Gouverner par la viande

Saint-Pierre fut contraint d'établir les jours maigres parce qu'étant pêcheur, il n'eut pas débité son poisson, s'il n'eut défendu la viande. Mais vous ne m'empêchez pas de croire, si jamais un boucher devient pape, que pour avoir débit de sa viande, il ne défende le poisson.

Cyrano de Bergerac, *Lettres*, « Contre le carême », 1654.

« **G**ouverner par la viande » n'est pas une nouvelle formule métaphorique pour désigner une manière de diriger son monde, comme on dit mener à la baguette, mener en bateau ou manier la carotte ou le bâton. Au croisement des disciplines, nous avons souhaité ouvrir un dossier sur la viande pour l'interroger comme levier et comme révélateur du gouvernement des populations. Interrogée à partir de la problématique des « arts de gouverner », la viande n'est-elle pas un objet sensible de « relations stratégiques entre des individus ou des groupes », pour reprendre les termes de M. Foucault (2001: 1033), que toute une série de procédures, techniques et dispositifs instrumentalisent ? Jusqu'où et selon quelles modalités les normes, les sensibilités, les savoirs qui constituent la viande en objet comestible s'inscrivent-ils au cœur des pratiques de gouvernement des hommes, dictent et agencent les conduites quotidiennes ? En postulant que la viande puisse être un lieu de réfraction des relations d'autorité et de pouvoir, nous avons souhaité explorer un domaine que les sciences humaines arpentent trop souvent pas la bande, pour en faire, momentanément au moins, le centre d'une réflexion.

En la matière, la leçon de Voltaire est sans doute une des plus vivifiantes lorsqu'il dénaturalise les préceptes alimentaires antiques autour de l'alimentation carnée pour penser les rapports d'autorité à la chair que l'on ingurgite (Voltaire, 1775). En rappelant la célèbre injonction évangélique « Tue et mange » qui justifie le régime carnivore des chrétiens – contre la tentation végétarienne –, il prend soin de la situer dans un contexte de lutte pastorale entre « sectes » religieuses concurrentes où chacun joue « à qui serait le plus vertueux ». Rien de moins naturel que d'avaler une pièce de viande qui ne devient telle qu'à la faveur d'une chaîne d'interventions réglées et de croyances qui transforment la chair prélevée sur la vie en nutriment digne de consommation. Restituer à la viande qui gît dans nos assiettes sa part d'histoire n'est autre que la démarche adoptée par R. Barthes pour débusquer dans l'après-guerre la « mythologie sanguine » du bifteck – « [son] prestige tient à sa quasi-cruidité » (Barthes, 1957: 72-73). Au fond, personne ne doute donc que la « viande de boucherie » relève d'une catégorie construite (Ferrières, 2002: 23), mais qui voit l'anatomie animale au moment d'attaquer un rôti et le régime de légitimité qui accompagne son ingestion ?

Autorités publiques et religieuses ont de longue date travaillé à définir les catégories de « viandes interdites ». Viande interdite, car elle contrevient à des préceptes religieux ou philosophiques (chez les cathares, dans le judaïsme et dans l'islam, dans le végétarisme) ou relever d'un tabou culturel qui protège de la consommation ordinaire les animaux domestiques les plus familiers (en Occident, le chien et chat, et de manière variable, le cheval) comme les plus répugnants (insectes). Si les interdits en la matière se prévalent généralement

d'une tradition séculaire, rien n'empêche de restituer leurs contingences, d'identifier leurs « entrepreneurs de morale » (Becker, 1985), d'évaluer leur vigueur ou leur déclin, car entre l'interdiction proclamée et les pratiques – sans parler des cas limites de disettes et de villes assiégées –, il faut certainement compter avec la consommation clandestine de viandes non reconnues comme telles. L'hippophagie, bien qu'elle soit combattue par des préjugés culturels et pour des raisons d'intérêts commerciaux (ceux des bouchers traditionnels), est pratiquée dans la clandestinité dans le premier XIX^e siècle avant d'être officiellement autorisée en 1866 en France (Leteux, 2005 : 145-148). Temps fort de la liturgie catholique renforcée par la Contre-réforme dès le XVI^e siècle, l'institution du carême, avec l'abstinence de viande qui lui est caractéristique, entre résolument en conflit dès le XVIII^e siècle avec les attentes des consommateurs en nutriments carnés. Entre la défense de la tradition et le sentiment de mener un combat d'arrière-garde, les autorités parisiennes ou lyonnaises de l'époque jouent autant sur le registre de la répression que de la tolérance tacite (Abad, 1999 ; Montenach, 2001).

De l'étable à l'étable, de l'abattoir à la table, les valeurs, les lieux et les acteurs de ce processus de transformation sont les formes instituées et instituant les relations quotidiennes à la viande. Le pouvoir sur la viande se donne à voir dans l'émergence de privilèges et de spécialisations professionnelles, dans la formation d'espaces de distinction et de confrontation sur la définition et la consommation des meilleurs morceaux par exemple, mais aussi sur la reconnaissance d'un savoir-faire traditionnel ou d'une compétence industrielle dans les métiers de bouche (Muller, 2008). L'abattoir, dont l'institution se généralise à partir du début du XIX^e siècle, avec son développement industriel jusqu'à devenir emblème de la civilisation moderne, concentre toutes les représentations d'un monde de tensions et de violences, autrefois éclatantes, aujourd'hui aseptisées et mises à l'écart des centres urbains (Chemla, 1995). La violence originelle qui transforme l'animal en viande – que rien ne laisse supposer dans les vitrines de boucheries contemporaines qui flattent nos yeux et nos papilles – repose sur l'idée d'une frontière nette entre l'homme et la bête. Comme l'a montré M. Agulhon, lorsque la Société protectrice des animaux est fondée en 1845 à Paris, celle-ci se veut « une réponse à la violence » sociétale, en particulier des classes populaires, et le combat contre les « barbaries » subies par les animaux porte en elle l'espoir de policer les mœurs et les relations des humains entre eux (Agulhon, 1981).

Endossant la mission de procurer la viande « bonne et à bon marché » (Bielfeld, 1760 : 127), les pouvoirs publics contribuent puissamment à définir des modes de production, à distinguer et à hiérarchiser les produits carnés à travers des normes sanitaires, agissant plus ou moins directement sur les marchés et les transactions économiques (Stanziani, 2005). Depuis le Moyen-Âge, les « viandes dangereuses » sont bannies des villes et

des communautés rurales : corrompus et donc malsains, ces aliments sont craints comme la peste, avec la conviction tôt affichée que la maladie animale se transmet à l'homme (Ferrières, 2002 : 17-42). Remèdes plus ou moins empiriques, isolement du bétail ou abattage préventif : depuis le XVIII^e siècle, derrière l'apparente homogénéité des réponses aux crises sanitaires qui touchent les animaux d'élevage, les autorités publiques disposent de marges de manœuvre étroites et sans cesse négociées entre la protection des consommateurs et la protection du marché, dans un domaine où les incertitudes scientifiques façonnent aussi l'action publique (Bourdieu, Piet, Stanziani, 2004).

Comme s'il fallait un exemple pour illustrer ce que « gouverner par la viande » veut dire, en pleine préparation de ce numéro, une polémique éclate en Suisse à propos de l'avenir incertain réservé au populaire cervelas, érigé au rang de « saucisse nationale » par le directeur de l'Union professionnelle suisse de la viande (UPSJV). L'interdiction, édictée par l'Union européenne, d'importer le boyau de zébu brésilien nécessaire à sa confection provoque une mobilisation sans précédent... Jusqu'au sein du Parlement fédéral où le cervelas fait une entrée réussie en automne 2007. Dans sa réponse à l'interpellation déposée par le directeur de l'UPSJV, la Conseillère fédérale Doris Leuthard avoue être une « consommatrice régulière de cervelas » et qu'elle a dès lors un intérêt personnel à ce que ce *Wurstproblem* trouve une solution rapide. Une année et quelques mois plus tard, tout le monde est rassuré. Le gouvernement a gouverné, mis sur pied une « task force cervelas » et résolu l'épineux problème du boyau, rassurant les secteurs professionnels concernés et les consommateurs qui, effrayés par la sombre perspective de perdre un symbole de l'alimentation quotidienne, ont saturé les quotidiens helvétiques de lettres de lecteurs remplies de désarroi.

Le comité de rédaction

Bibliographie :

- Abad R. (1999), « Un indice de déchristianisation ? L'évolution de la consommation de viande à Paris en carême sous l'Ancien Régime », *Revue historique*, 610, 237-275.
- Agulhon M. (1981), « Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle », *Romantisme*, 31, 81-110.
- Barthes R. (1957), *Mythologies*, Paris, Seuil, Points Essais.
- Becker H. S. (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Bielfeld J. F. von (1761), *Institutions politiques*, La Haye, chez P. Gosse.

Bourdieu J., Piet L., Stanziani A. (2004), « Crise sanitaire et stabilisation du marché de la viande en France, XVIII^e siècle-XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51/3, 121-156.

Chemla G. (1995), *Les ventres de Paris. Les Halles, la Villette, Rungis : l'histoire du plus grand marché du monde*, Grenoble, Glénat.

Foucault M. (2001), « Subjectivité et vérité » (1981), in *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, Quarto, 1032-1037.

Leteux S. (2005), « L'hippophagie en France. La difficile acceptation d'une viande honteuse », *Terrains et travaux*, 143-158.

Montenach A. (2001), « Esquisse d'une économie de l'illicite. Le marché parallèle de la viande à Lyon pendant le Carême (1658-1714) », *Crime, histoire et sociétés*, 5/1, 7-25.

Muller S. (2008), *A l'abattoir. Travail et relations professionnelles face au risque sanitaire*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Quae.

Stanziani A. (2005), *Histoire de la qualité alimentaire (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Seuil, Liber.

Voltaire (1774), « Viande, viande interdite, viande dangereuse. Sur l'examen des préceptes juifs et chrétiens et de ceux des anciens philosophes », *Questions sur l'Encyclopédie, Collection complète des œuvres de M. de Voltaire*, t. 24, Genève, [Cramer], 493-495.